

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 février 2020

INSTITUTION D'UN SYSTÈME UNIVERSEL DE RETRAITE - (N° 2623)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 515

présenté par

M. Brun, M. Bazin, Mme Beauvais, M. Bony, M. Cattin, M. Cherpion, M. Descoeur, M. Dive,
M. Door, M. de Ganay, M. Leclerc, M. de la Verpillière, M. Reiss, M. Saddier, Mme Trastour-
Isnart, Mme Valentin et M. Vatin

ARTICLE 22

I. – Compléter l’alinéa 3 par les mots :

« en Conseil d’État ».

II. – En conséquence, à l’alinéa 5, après le mot :

« décret »,

insérer les mots :

« en Conseil d’État ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de repli.